COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260702-2026057-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026 .

Présents : Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Pierrette DANIEL.

Absents : Maëlys BARBIER, Christophe JICQUEL.

2026-057 : Eco Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel : mission PRO : validation.

Vu la délibération du 10 avril 2025 attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre groupement BIENTOT (mandataire : SARL d'architecture BIENTOT (Vierzon), co-traitants : TCE Ingenierie (Rennes), THALEM Ingénierie (Bruz), ACOUSTIBEL (Chavagne)) pour un montant de 76 900,00 € HT (basé sur une estimation de travaux de 800 000,00 € HT, mission ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) + mission système de sécurité incendie (SSI) comprises),

Vu la délibération du 15 décembre 2025 validant l'avant-projet définitif (APD) de l'opération pour un montant estimé de travaux de 945 500,00 € HT.

Vu la délibération du 25 mai 2026 validant l'avenant n°1 pour la rémunération définitive du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 101 343,14 € HT.

Monsieur le Maire présente le projet en phase PRO de l'éco réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre, l'Agence Bientôt.

Cette phase correspond à l'élaboration détaillée du projet après les phases avant-projet sommaire (APS) et avant-projet définitif. Elle comprend l'ensemble des plans, coupes, façades et détails techniques nécessaire à la réalisation de l'ouvrage. Elle intègre également les choix constructifs, les matériaux ainsi que les contraintes réglementaires. La phase PRO permet d'affiner l'estimation du coût des travaux et constitue la base pour la consultation des entreprises et le lancement du chantier.

Le dossier PRO comprend :
-les plans PRO d'architecture.
-les plans techniques du gros œuvre et de la charpente.
-les plans techniques des lots CVC et électricité.
-les CCTP.
-le dossier acoustique.
-une note économique.

Le coût estimatif en phase PRO est de 959 262,00 HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le projet en phase PRO de l'éco réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la phase PRO de l'éco réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35390